



Profitez des appels et SMS illimités ce week-end

Tapez vite **887*1*7#** ou **887*6*7#**

Tous vos appels et SMS à **0F** vers TOGO TELECOM du **samedi** au **dimanche**.

WEEK-END
K'DO

Coût du SMS : 500F

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

RDV la semaine prochaine
pour d'autres surprises !

N°680

du 07
FEVRIER
2014



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.7 Protection des espèces de la faune menacées de disparition
3,815 tonnes
d'Ivoire
saisies par
la police
togolaise

P.3 En raison du ralentissement de la production

La société cotonnière et les principaux acteurs revisitent le Plan stratégique

P.7 La parité homme-femme en Afrique
Encore du
chemin à
parcourir



Le Col Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture (micro)

P.3 Malgré l'échec du 1^{er} essai sur le projet de monitoring à l'Assemblée Nationale
La CNSC-Togo publiera
tous les 6 mois le livre bleu
sur l'activité parlementaire

P.3 Lutte contre la piraterie maritime
Le patrouilleur pour
le Togo mis à l'eau,
attendu en avril à Lomé

P.4 Au 31 décembre 2013
Le stock de la dette
intérieure du Togo en
augmentation de 9,2%



paie pour moi de moov
Quand j'appelle mon chéri,
c'est lui qui paie.

je tape : ***112***numéro de l'abonné#



groupe
etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

VOUS QUI AVEZ LA "CLE"! CONNAISSEZ-VOUS LES FORFAITS "JOUR" ET "SEMAINE"?



Chaque fois que le client se plaint ou exige, TOGO TELECOM agit et propose. Avec la clé HELIM NOMADE, c'est pareil. Découvrez les nouveaux forfaits.

Vous avez manifesté l'intérêt de surfer en un temps plus court compte tenu de votre disponibilité et de vos besoins. Voici pour vous les forfaits "jour" et "semaine".

FORFAIT HELIM "SEMAINE"

Jusqu'ici, vous n'avez connu que les forfaits mensuels, qu'il soit au volume ou à la durée. Avec le forfait semaine, TOGO TELECOM vous offre une taxation au volume. Votre volume de téléchargement est de 1 Go avec une durée de validité d'une semaine. Votre vitesse de téléchargement est de 2,8 Mb/ s et vous ne payez que 5000 F CFA.

FORFAIT HELIM "JOUR"

Vous, vous rêvez de naviguer pendant seulement un jour à cause de votre emploi du temps chargé et du travail ponctuel que vous vous apprêtez à faire. Pas de problème! Avec seulement 1000 F CFA, vous avez un volume de téléchargement de 512 Mo sur votre clé HELIM NOMADE, avec une vitesse de téléchargement de 2,8 Mb/ s. Evidemment votre durée de validité est d'un jour.

BIENTÔT...

Les surprises avec TOGO TELECOM, ce n'est pas encore terminé. Pour vous qui travaillez de façon encore plus ponctuelle, nous vous réservons des offres encore plus adaptées. Je ne vous en dit pas plus. En attendant, appelez et réservez vos forfaits Helim JOUR ET Helim SEMAINE.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 112!

Lutte contre la piraterie maritime

Le patrouilleur pour le Togo mis à l'eau, attendu en avril à Lomé

Late Pater

En novembre dernier, Faure Gnassingbé visitait le chantier naval Raidco Marine à Lorient (département du Morbihan, Bretagne) où deux patrouilleurs étaient en construction pour le compte de la Marine nationale. Ces deux navires devaient aider le Togo à faire face à la recrudescence de la piraterie maritime sur les côtes du golfe de Guinée. Selon le confrère Ouest France, le premier a été mis à l'eau la semaine dernière. «Il s'agit d'une mise à l'eau technique. Il va terminer ses essais fin mars», explique Jean-Michel Monnier de Raidco Marine, cité par la même source. Le patrouilleur de haute mer, un «P141», doit rejoindre le Togo pour le 27 avril au plus tard, la fête nationale du pays. Deux autres patrouilleurs sont en cours de construction, apprend-on.

En avril dernier, Raidco avait confié la construction de trois patrouilleurs au chantier naval STX de Lanester : un OPV 45 (Offshore patrol vessel de 45 mètres) et deux OPV 33, destinés au Togo. Pour



Le patrouilleur de haute mer OPV 45

ces deux-là, la maîtrise d'oeuvre a été confiée à Ufast à Quimper. Le premier bâtiment est sorti jeudi dernier du chantier STX du Rohu pour rejoindre la zone d'armement civile. «Il reste encore une phase de finitions à flot et une phase d'essais à quai», explique Hervé Duchemin, ingénieur chez Raidco Marine cité par Ouest France. «Une fois les essais terminés, l'équipage togolais prendra en main le navire après que nous les ayons formés

puis dirigera le navire vers Lomé, à 3 500 miles nautiques d'ici». Le second OPV 33 devrait être livré «cet été, à la fin du second semestre, toujours à Lomé». Quant à l'OPV 45, «qui est destiné au Sénégal, la construction est en cours à STX. La livraison est prévue pour la fin d'année».

Raidco Marine conçoit des navires, les vend mais ne les construit pas. L'annonce de la commande des trois patrouilleurs

avait été accueillie comme un bol d'air pour le chantier lanestérien qui manquait de commandes. La construction du patrouilleur représente environ 10 000 heures de travail pour le chantier du Rohu. L'OPV 45 devrait, quant à lui, demander entre 25 000 et 30 000 heures. En parallèle, quatre chalands commandés par les Russes sont en cours de construction à Lanester.

Malgré l'échec du 1er essai sur le projet de monitoring à l'Assemblée Nationale

La CNSC-Togo publiera tous les 6 mois le livre bleu sur l'activité parlementaire

Pour la toute première fois au Togo, sur ses fonds propres, profitant des débuts de la 5^{ème} Législature togolaise, la Concertation nationale de la société civile du Togo (CNSC-Togo) a voulu innover en initiant le projet de «Monitoring de l'activité parlementaire». L'initiative vise la promotion citoyenne d'un Parlement de proximité au Togo. De quoi faire tomber le mythe qui entoure le travail parlementaire et le manque de contact entre les citoyens et leurs représentants. Quatre secteurs sociaux sont inscrits dans ce 1^{er} essai de la CNSC-Togo : la santé, l'éducation, l'environnement et les Droits de l'Homme. Lancé le 19 août 2013 par une session de renforcement de capacités en techniques de monitoring de l'activité parlementaire, la phase pilote du projet a duré six mois, entre août 2013 et janvier 2014.

De façon pratique, il s'est agi d'évaluer les activités des députés et groupes parlementaires dans les domaines précités, et l'effet induit sur les conditions de vie des populations, proposer les actions à entreprendre par l'Assemblée nationale pour impulser un réajustement en vue d'une meilleure efficacité des politiques publiques, et entreprendre des actions visant à renforcer la communication et le dialogue entre les citoyens et les députés siégeant en leur nom à l'Assemblée nationale. Douze moniteurs étaient mis à contribution.

«Le monitoring de cette première session parlementaire qui s'est déroulé d'octobre 2013 à janvier 2014 a permis à la CNSC-Togo de relever les actions menées dans les domaines relevant de l'étude et du vote de loi, du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, de la relation entre les députés et les citoyens et de la communication parlementaire. S'agissant de l'étude et du vote des lois, la première session ordinaire a été essentiellement consacrée à l'adoption de la loi des finances exercice 2014. Les débats ont surtout porté sur la prise en compte des revendications sociales émanant des secteurs de l'éducation et de la santé, mais aussi sur la transparence dans la gestion des finances publiques. Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale a porté sur le domaine de l'éducation, avec la suspension momentanée des activités pédagogiques au Togo et les dispositions prises par le gouvernement pour que l'école reprenne rapidement et que l'année scolaire 2013-2014 soit une année paisible. Cette initiative a permis aux députés de s'enquérir des problèmes du secteur et de mettre en place un Comité de bons offices pour contribuer à l'apaisement social. En ce qui concerne la relation entre les députés et les citoyens, les députés dans une large mesure ont mené très peu d'actions à l'endroit des populations pour expliquer

l'adoption de la loi des finances exercice 2014 ainsi que les actes posés dans le sens du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale. Leurs actions avaient plutôt pris des allures humanitaires caractérisées par la remise de différents dons, la réalisation des infrastructures sociales et des tournées de remerciement tous azimuts. Cette pratique contraire à la fonction de député ressemble davantage à une offensive de charme de l'électorat. Quant à la communication autour des actions parlementaires, les seules images que le citoyen retient des débats parlementaires sont les mains levées des députés pour dire «oui» ou «non» ou «s'abstenir» par rapport aux décisions. Il est impérieux que le gouvernement prenne des mesures pour garantir la diffusion des séances plénières par les médias, leur traduction en langues nationales et en langage gestuel», lit-on dans le rapport rendu public en début de semaine.

Mais cette satisfaction d'avoir essayé cache mal les difficultés notées. Il est établie une faible collaboration entre l'Assemblée nationale et la société civile. Tenez ! En application du règlement intérieur interdisant tout accès étranger à l'Assemblée nationale sans autorisation ou sans carte d'accès, et pour un libre accès des moniteurs aux autorités parlementaires, une demande d'audience a été adressée au président de l'Assemblée nationale,

relancée à deux reprises. Celui-ci répondra que les conditions n'étaient pas réunies pour recevoir la délégation de la CNSC, ajoutant de façon diplomatique être disposé à permettre à la CNSC de travailler avec un point focal installé à l'Assemblée pour les besoins de la mission. «L'indisponibilité du bureau de l'Assemblée nationale à rencontrer la délégation de la CNSC n'a pas permis l'accès des moniteurs aux séances plénières de l'Assemblée nationale», regrette aujourd'hui l'organisation de la société civile. Hum, il arrive qu'on ferme aussi toutes les portes de la plénière à la presse. Pour les autres corps de la société, il faut s'aventurer sur les lieux sur appel. Bref, encore du chemin pour un Parlement de proximité, plus proche du peuple. Il faut ajouter à l'institution les partis parlementaires UNIR, ANC et ADDI qui n'ont pas daigné répondre aux échanges souhaités par la CNSC autour de son projet. Seul Arc-en-ciel y a favorablement répondu.

Vu l'importance du monitoring de l'activité parlementaire, la CNSC ne compte pas abdiquer. Elle insiste à offrir aux citoyens togolais la possibilité de suivre les actions de leurs élus et convier les parties prenantes au processus démocratique à accompagner davantage la société civile dans ses actions de contrôle citoyen de l'action publique. «Elle s'attèlera à sortir d'autres éditions du +Livre bleu sur l'activité parlementaire+ tous les 6 mois», dit-on.

VERBATIM Par Eric J.

Eyadéma, comme hier

Les autorités togolaises, en commençant par la première d'entre elles, étaient en majorité dans la préfecture de la Kozah ce mercredi 05 février 2014. L'objet de ce déplacement éclair d'une journée et quelques heures était aussi important que l'évènement célébré lui-même. Il s'agissait de la commémoration des neuf ans de la disparition du Général Gnassingbé Eyadéma, le prédécesseur de son fils à la tête de l'Etat togolais.

À la veille de cette date commémorative, une veillée de prière a été organisée au temple protestant de l'Eglise Evangélique Presbytérienne de Pya qui a vu la présence des membres de la famille Gnassingbé, des officiels, des partisans et sympathisants du parti au pouvoir et des amis et admirateurs du «vieux» pour ne pas dire «ses nostalgiques». De son vivant, un tel évènement serait une grande fête. Le vieux improviserait, inviterait tout le monde à manger à sa table, discuterait avec ses convives, chanterait pour eux... Ce n'est pas parce qu'il aimait uniquement fêter, mais plutôt parce qu'il avait un faible pour la foule. Quand il voyait autant de monde autour de lui, il avait tendance à lui plaire, lui montrer son amour, sa sympathie et que sais-je encore. Bref, c'était pour lui une manière de remercier. Surtout dans des circonstances du genre.

Ce mercredi donc, l'anniversaire s'est déroulé comme le vieux l'aurait souhaité : un office œcuménique au Palais des congrès de Kara pour rendre grâce à Dieu, un déjeuner avec les hôtes de marque, réjouissance populaire, etc. Mais avant tout cela, le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé s'est recueilli tôt le matin sur la tombe du vieux au caveau familial. Pour cette année, deux invités de taille étaient venus honorer la mémoire de l'illustre disparu comme le font chaque année certains de leurs pairs. Il s'agit des présidents du Bénin, Thomas Boni Yayi, et du Niger Mahamadou Issoufou. Dès leur arrivée, ils sont allés immédiatement se recueillir sur la tombe de leur aîné avant de suivre l'office religieux et répondre au déjeuner à leur honneur. C'est la plus belle façon de se souvenir de celui dont les actions ont toujours dirigé vers la paix en Afrique et dans le monde.

Gnassingbé Eyadéma a été un Chef d'Etat spécial. Comprend qui veut comprendre ! Ceux qui l'ont côtoyé ont toujours admiré l'humanisme de ce grand homme qui a marqué l'histoire de son pays pendant ses 38 ans de règne. D'ailleurs, il en est confondu, au point que dans chaque pan de l'histoire du Togo, quel que soit celui qui le relate, il est toujours cité. C'est vrai, Eyadéma a été un humain, il a commis aussi bien des balourdises, que Dieu les lui pardonne, que de bons actes, qu'il en soit béni par le Père Tout-puissant. L'engouement autour de l'anniversaire de sa mort, prouve que le vieux est fortement porté dans les cœurs, comme hier, de son vivant.

Sur le continent, hors Afrique du sud Ecobank en tête des marques à forte valeur dans l'industrie bancaire

Ecobank Transnational Times), si Ecobank maintient ses performances, elle devrait très rapidement se confronter aux banques sud-africaines dans le classement des 5 premières marques à forte valeur du continent africain.



Le siège d'Ecobank à Lomé

mondiale «The Banker» dans son numéro spécial Brand Finance Banking 500. Présent en Afrique plus qu'aucune autre banque au monde, Ecobank a su tirer profit de son incomparable empreinte pour accroître la valeur de sa marque de 15% en une année, indique un communiqué du groupe. Le palmarès qui vient d'être rendu public estime la valeur de la marque à 243 millions de dollars et situe le Groupe à la 367^{ème} place dans le top 500 des plus grandes marques dans l'industrie bancaire mondiale, soit un bond de 32 places sur une année.

Selon The Banker/Brand Finance Banking 500 (membre de Financial

Créée à Lomé, Togo, Ecobank Transnational Incorporated est la maison mère du Groupe Ecobank, le principal groupe bancaire régional indépendant pan-africain. Le groupe est présent dans 35 pays africains, et a des bureaux de représentation à Dubaï, aux Emirats arabes Unis, à Londres au Royaume-Uni et à Pékin en Chine. ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, Accra et à la BRVM à Abidjan (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)). Le groupe est détenu par plus de 600 000 actionnaires institutionnels et particuliers locaux et internationaux.

En raison du ralentissement de la production La société cotonnière et les principaux acteurs revisitent le Plan stratégique

Jean Afolabi

A la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte), tout comme à la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (Fngpc), les espoirs semblent déjà fléchir, à plusieurs années encore de l'horizon 2022 qu'on s'est fixé pour porter la production à un niveau des années-phare. Depuis mercredi, à Atakpamé (160 km de Lomé), acteurs de la filière, les ministères concernés et des partenaires techniques et financiers tournent et retournent le sujet afin d'extirper la mauvaise graine et les mauvais vers qui font gripper la production togolaise.

Avec la création de la Nouvelle société cotonnière en janvier 2009, au capital constitué à 60% par l'Etat et à 40% par la Fédération des cotonculteurs, et grâce aux actions de redressement de la filière engagées par le gouvernement, la production est remontée de 28 000 tonnes de coton-graine en 2009/2010 à 46 800 tonnes en 2010/2011, puis à 79 510 tonnes au titre de la campagne 2011/2012 et enfin à 80 000 tonnes en 2012/2013. Jusque-là, on se dit qu'il y a de l'espoir. Pour poursuivre le renforcement des actions en vue de les rendre durables face aux chocs endogènes et exogènes, indique-t-on à la société cotonnière, le gouvernement, les différents acteurs du secteur et les partenaires techniques et financiers «*ont inscrit la filière dans la durée pour consolider ses acquis et assurer sa viabilité*». Pour y parvenir un document d'orientation stratégique a été élaboré et validé en février 2013. Il précise la vision de la filière à l'horizon 2022, sa mission et ses



objectifs.

Spécifiquement, le plan vise à renforcer et à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance d'entreprises, à produire au moins 200 000 tonnes de coton-graine avec 95% de qualité premier choix, avec un rendement moyen au champ de 1600 kg/ha, et à valoriser les produits issus de l'égrenage (coton-graine). Alors que plusieurs dispositions restent encore à prendre pour la mise en œuvre effective de la vision stratégique, le constat est déjà fait d'un fléchissement de la production avec environ 67 000 tonnes de coton-graine attendues au titre de la campagne 2013/2014.

Aussi, à Atakpamé, au centre des inquiétudes, il a été question des attitudes à adopter par les acteurs, dans un contexte d'obligation de résultats, pour faire impact. Tout autour, on s'est interrogé sur le type d'appui-accompagnement à apporter aux organisations de producteurs pour l'accomplissement efficace de la vision stratégique de la filière cotonnière d'ici 2022. Bien entendu, la pluviométrie – et ses caprices – a fait l'objet de débat, dans la dynamique de production cotonnière à court, moyen et long termes. Il a été dégagé une demi-douzaine de préoccupations, en relation avec le plan stratégique, qui

ont fait l'objet de travaux en commissions. Il s'agira, au finish, d'identifier les causes réelles du ralentissement de la relance de la production et d'élaborer des approches de solutions pour surmonter les obstacles aux performances ; d'actualiser le cadre de régulation de la filière en adéquation avec les options prises par les orientations stratégiques ; de revisiter la stratégie d'amélioration de la productivité au champ, élaborée et adoptée par la NSCT et la FNGPC ; ou encore de définir une stratégie de remobilisation à court, moyen et long termes des GPC et des producteurs à la base. L'atelier s'achève ce vendredi avec la restitution des résultats des travaux de commissions. Suivie de la mise en place d'une équipe de suivi-évaluation de la vision stratégique.

Le coton est une culture stratégique pour l'économie togolaise. Il représente l'une des principales sources de revenus agricoles du pays et contribue pour 20 à 40% des recettes d'exportation en fonction du niveau de production. Il est l'un des produits agricoles qui contribue de manière substantielle au Produit intérieur brut (PIB), entre 1% et 4,3% selon les années. Il s'affirme comme la première culture industrielle du Togo.

Règlement de contentieux des infractions financières extérieures Le défaut de transaction renvoie jusqu'à 7 ans d'enfermement et 50 millions Cfa d'amende

Le 15 janvier dernier, le conseil des ministres examinait en première lecture – avec un léger retard par rapport au délai – le projet de loi uniforme relatif au contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). A ce jour, on estime que les lois régissant un tel contentieux sont devenues obsolètes depuis l'adoption du règlement communautaire du 1er octobre 2010 portant réforme institutionnelle de l'Union et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). La démarche du gouvernement a donc pour but de rendre applicables au Togo les sanctions prévues par les textes de l'Uemoa pour la répression des infractions à la réglementation des relations financières extérieures, expliquait le communiqué officiel. A ce sujet, il est indiqué que toute personne physique ou morale autre qu'un établissement de crédit, auteur ou complice d'une infraction, d'une tentative d'infraction ou d'incitation à la commission de l'infraction à la réglementation, peut solliciter une transaction avant la mise en œuvre de l'action judiciaire.

Est constitutif d'une infraction à la réglementation des relations financières extérieures, toute violation des dispositions du règlement relatif commise notamment dans le cas de l'inexécution des obligations de déclaration, de l'inobservation des procédures prescrites ou des formalités exigées, du défaut de production des autorisations requises, ou encore du non respect des conditions dont ces autorisations sont assorties. Il est en de même de

l'entente ou la participation à une association en vue de commettre un acte du genre, l'association pour commettre ledit acte, la tentative de le perpétrer, la complicité, l'incitation ou le conseil apporté à une personne physique ou morale dans ce sens. L'infraction est constatée, entre autres, par les agents des douanes, ou de la direction chargée des finances extérieures assermentées, des officiers de police judiciaire ou des agents de la Banque centrale. Procès-verbal en est dressé au ministre chargé des finances

En cas de poursuite des infractions, elle doit être exercée sur plainte du ministre des finances ou son représentant. Dans ce cas, l'action publique se prescrit dans les mêmes délais et dans les mêmes conditions qu'en matière de délit de droit commun en République togolaise. Toutefois, lorsque l'existence de l'infraction a été dissimulée par des manœuvres frauduleuses, la prescription court à compter de la date de la découverte de l'infraction. D'après la loi uniforme, les personnes physiques qui se sont rendues coupables ou complices d'une infraction sont punies d'une peine de prison d'un à cinq ans et d'une amende dont le montant se situe entre la somme ou valeur sur laquelle a porté l'infraction et le quintuple de ladite somme ou de ladite valeur. Cette peine est également applicable à la tentative d'infraction à la réglementation.

L'entente ou la participation à une association en vue de commettre un fait constitutif d'une infraction, l'association en vue de commettre ledit fait ou en faciliter la commission sont punies de deux à sept ans de

prison et d'une amende entre le double et le décuple du montant de la somme ou valeur sur laquelle a porté l'infraction. Est punie d'un an à cinq ans de prison et d'une amende de cinq millions à cinquante millions de francs Cfa, toute personne physique qui a incité par écrit, par conseil, par propagande ou par publicité à commettre une infraction, que cette incitation ait ou non été suivie d'effet, qu'elle ait été émise ou reçue sur le territoire national ou étranger.

Sans préjudice des autres peines accessoires applicables aux délits de droit commun au Togo, les personnes physiques condamnées pour infraction sont de plein droit interdites, pendant cinq ans, d'exercer les fonctions d'agent de change, d'intermédiaire en bourse, d'agent d'assurance. Elles le sont également d'être électeurs, éligibles ou désignées aux juridictions professionnelles, aux chambres de commerce et aux chambres de métiers. Sur la période, les personnes morales autres que les établissements de crédit ne pourront exercer les fonctions d'agent de change, l'activité d'intermédiaire en bourse. Le manquement à ces différentes reconduit à une peine d'un an à cinq ans de prison et d'une amende d'un million à dix millions de francs. Ou l'une de ces deux peines.

Toute infraction commise dans un autre Etat de l'Union est considérée, pour l'application des lois relatives à l'extradition et à la compétence internationale des juridictions nationales, comme un fait qualifié de délit par la loi nationale. Le texte est encore à l'étude au niveau du gouvernement.

Au 31 décembre 2013

Le stock de la dette intérieure du Togo en augmentation de 9,2%

Selon le rapport analytique provisoire sur la dette publique établi par le ministère de l'Economie et des finances en janvier 2014, retraçant la dette existante à fin décembre 2013, l'encours de la dette extérieure du Togo a connu une augmentation au cours de l'année 2013, passant de 278,8 milliards de francs Cfa à fin 2012 à 343,7 milliards de francs Cfa à fin 2013, soit une hausse de 23,3%. Cette variation est due notamment à l'effet conjugué des tirages sur les conventions déjà signées, des remboursements et des fluctuations de taux de changes de libellés des principales devises des prêts. Il est à noter que le portefeuille de la dette extérieure du Togo est majoritairement composé des créances envers les multilatéraux, compte tenu des recommandations du Fonds monétaire international (FMI) à ne contracter que des emprunts hautement concessionnels et du fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite à la suite

de l'atteinte du point d'achèvement.

Au 31 décembre 2013, le montant des tirages extérieurs effectués au cours de l'année 2013 et enregistré dans les livres de la Direction de la Dette Publique à partir des avis de tirages reçus des créanciers se chiffre à 50,6 milliards de francs Cfa. Les partenaires bilatéraux ont décaissé 1,6 milliard de francs Cfa, les multilatéraux ont consenti un montant de 30,9 milliards de francs Cfa et les créanciers commerciaux (Exim Bank de Chine et Inde) ont déboursé une somme de 18,1 milliards de francs Cfa. A la même date, conformément aux termes indicatifs des nouveaux emprunts extérieurs déclinés dans le document de la stratégie d'endettement annexé à la loi de finances 2013, quatre nouveaux accords de prêts ont été signés avec quatre créanciers au cours de la gestion 2013 pour un montant total de 22,3 milliards de francs Cfa contre 207,3 milliards de francs Cfa à fin décembre 2012, soit une régression de 89,26%. Le taux d'intérêt moyen



Adji Otèth Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

pondéré de ces nouveaux emprunts ressort à 1,36%.

Au plan du service de la dette, en montant exigible ou dû, le service de la dette publique extérieure, en principal et en intérêts, s'élève à 24,81 milliards de francs Cfa contre 16,80 milliards de francs Cfa un an plus tôt. Soit une hausse de 47,67%. Au 31 décembre 2013, les 24,81 milliards ont été payés aux divers créanciers. En clair, «*il n'y a pas d'impayés au 31 décembre 2013*».

travers cinq émissions de bons du trésor, un montant total de 136,35 milliards de francs Cfa pour des besoins de trésorerie et deux emprunts obligataires de 65,46 milliards de francs Cfa pour le financement des projets d'investissement. Et, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'apurement de la dette intérieure commerciale, il a été payé à fin juillet 2013, un montant de 43,51 milliards de francs Cfa, portant le paiement total à 28,23 milliards de francs Cfa sur cette catégorie de dette. Les dettes financière et sociale feront l'objet d'un traitement approprié qui sera défini par la Commission Nationale d'Apurement de la Dette Intérieure. En 2013, il a été payé en 2013 au titre de la dette intérieure conventionnelle en principal et en intérêts une somme de 125,07 milliards de francs Cfa y compris le remboursement des bons du trésor.

Il faut rappeler que l'encours de la dette publique à fin décembre 2013 est évalué provisoirement à 1030,7 milliards de francs Cfa contre

907,9 milliards de francs Cfa à fin décembre 2012, soit une hausse de 13,5%. Il est composé de 66,7% de dette intérieure et de 33,3% de dette extérieure. Le ratio de l'encours sur PIB ressort à 47,5% à fin 2013 contre 45,4% à fin 2012. Dans le stock de la dette intérieure, par exemple, il est noté la dette des entreprises d'Etat liquidées, composée essentiellement du passif des sociétés d'Etat liquidées à l'instar de SOTOCO, OTP, IFG, FER et TOGOPHARMA. A fin décembre 2013, l'encours de cette dette est évalué à 60,81 milliards de francs Cfa. Au cabinet du ministre Adji Ayassor, l'idée de la création d'un fonds de désendettement avec des appuis budgétaires conséquents est toujours d'actualité. De quoi permettre de résorber ce stock de la dette en vue de contribuer à la relance de l'économie. Vu l'importance des arriérés intérieurs, le Togo a besoin de l'accompagnement de ses partenaires techniques et financiers.

FOOTBALL/COMPETITIONS CAF

Anges FC et AS Douanes dans le vif du sujet

Une semaine après la victoire de la Libye dans la 3e édition du CHAN en Afrique du Sud, le continent démarre ce week-end le premier tour de la Ligue des champions et de la Coupe de la CAF dans lesquels sont engagés Anges FC de Notsé et l'AS Douanes qui ont respectivement terminé premier et deuxième du championnat national de football de première division, saison 2012-2013.

En Ligue des Champions, sur la ligne de départ, il devait y avoir 52 équipes, mais deux d'entre elles, Steve Biko (Gambie) et Os Balantas (Guinée Bissau) ont déclaré forfait. Si bien que l'Entente de Sétif (Algérie) et le Séwé Sport de San Pedro (Côte d'Ivoire) rejoignent en seizièmes de finale les six équipes dispensées du premier tour, Al Ahly (Egypte), tenant du titre, El Hilal (Soudan), Espérance (Tunisie), TP Mazembe (RD Congo), CS Sfaxien (Tunisie) et Coton Sport de Garoua (Cameroun).

Six anciens vainqueurs seront en lice dès le premier tour, Zamalek (Egypte) Ashanti Kotoko (Ghana), Raja et FAR de Rabat (Maroc), Enyimba (Nigeria) qui reçoit à Aba Angés de Notsé du Togo et AS Vita Club (RD Congo). Tous disputeront la première manche à domicile avec des adversaires, à priori, à leur portée à l'exception des Kinois du Vita Club qui auront à faire face à un gros morceau, Kano Pillars, même si le championnat du



Nigeria n'a pas encore commencé.

On suivra avec curiosité le comportement des Libyens d'Ahli Benghazi face aux Tchadiens de Foullah Edifice. Trois des joueurs

d'Ahli, Abdelrahman Fetori, Mouataz Fadel et Ahmed Alwani, figuraient dans le onze vainqueur du CHAN et seront les porte-drapeaux du pays dans cette nouvelle

campagne continentale. Pour des raisons de sécurité, suite à la décision de la CAF de ne pas faire jouer le match en Libye, la rencontre aura lieu au Stade Chadli Zouiten, à Tunis. Autre attraction, les débuts des Sénégalais de Diambars dans la compétition. L'ASFA Yennenga (Burkina Faso) servira d'étalon pour un club qui n'a jamais caché ses ambitions depuis sa création en 2003. Grande première également pour le champion sud-soudanais, Atlabara FC de Juba qui aura fort à faire avec les Ghanéens de Berekum Chelsea.

En Coupe CAF, on suivra entre autres matches les performances de l'AS Douanes du Togo qui reçoit le Club Industriel de Guinée. Les Douaniers togolais qui avaient été éliminés la saison dernière au second tour par le Wydad de Casablanca après avoir bénéficié du forfait de Mogas 90 ont une obligation de victoire à domicile avant le match retour.

FOOTBALL/

Mali : Tournoi sportif de la paix avec plus de 800 participants venus de 16 pays

La capitale malienne Bamako abritera, du 20 au 28 février, la première édition du "Tournoi de la Paix, de l'Amitié et de la Solidarité", a-t-on appris mercredi de sources officielles.

Cette initiative du ministère malien de la Jeunesse et des Sports vise à rassembler et à remercier les sportifs des pays qui ont aidé le Mali pendant la grave crise institutionnelle et sécuritaire que le pays a récemment traversée. Ce tournoi est réservé aux juniors dans des disciplines comme le football, le basketball, l'athlétisme et le tennis de table.

En plus du Mali, pays organisateur, des délégations sportives sont attendues de l'Algérie, du Burkina Faso, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Chine, de la Guinée-Conakry, du Ghana, de la France, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger, du Sénégal, du Tchad, du Togo et des Pays-Bas. Ainsi, près de 818 participants venus de 16 pays sont attendus dans la capitale malienne. Une grande partie de ces pays, surtout en Afrique, ont déjà confirmé leur présence à cette manifestation.

Pour le ministre malien de la Jeunesse et des Sports, Me Mamadou Gaoussou Diarra, l'objectif de cette initiative est d'utiliser le pouvoir du sport pour promouvoir le dialogue, la paix et l'amitié entre les peuples du Mali. Les compétitions sont programmées aux stades du 26 Mars et Modibo Kéita ainsi qu'au tout nouveau Palais des sports.

FOOTBALL/

Beckham futur boss de Miami

Ancien joueur des Los Angeles Galaxy, David Beckham déjà la MLS. Désormais retraité, l'ancien joueur compte s'investir en tant que propriétaire d'une future franchise de MLS lancée à Miami. Un nouveau stade sera construit pour cette équipe, dont l'arrivée dans le championnat nord-américain est prévue pour 2017.

David Beckham n'a pas le temps de s'ennuyer. Le tout jeune retraité a confirmé un secret de Polichinelle : il va devenir propriétaire d'une future franchise de Major League Soccer (MLS) à Miami. Accompagné de Don Garber, commissaire de la MLS, et du maire de Miami-Dade, Carlos A. Gimenez, le Spice Boy a expliqué ce projet en conférence de presse.

"Une équipe a tenté de se lancer ici il y a dix ans mais cela n'a pas marché. Maintenant, la ville est prête, c'est un endroit plein de passion. C'est une décision personnelle, très importante. Je voulais vraiment sentir que c'était MON équipe. J'ai des partenaires avec qui je m'entends très bien. Cette franchise sera un succès, j'en suis sûr", a expliqué l'ancien joueur des Los Angeles Galaxy, qui aurait bénéficié d'un tarif avantageux pour monter sa franchise, comme l'y autorisait une clause inscrite dans son contrat signé en 2007 en MLS. Il n'aurait déboursé "que" 25 millions de dollars pour acheter une franchise appelée à intégrer la ligue nord-américaine en 2017, en compagnie de sept nouvelles équipes.

Avec l'aide de ses partenaires (le nom de LeBron James a été cité), Beckham compte financer ce projet sans aucun argent public. "Il y a tout à faire et ce ne sera pas facile. Mais devenir propriétaire d'un club, c'est un rêve qui devient réalité", a-t-il ajouté, promettant le recrutement de "grands joueurs". "J'ai déjà une liste", a fait savoir l'Anglais, dont la future équipe aura un stade flambant neuf de 25.000 places qu'il souhaite au centre de Miami, même si les négociations en ce sens n'ont pas débuté. Mais Beckham voit grand pour sa future équipe.

FOOTBALL

L'IFAB en assemblée générale annuelle le 1er mars à Zurich

L'ordre du jour de la 128ème Assemblée générale annuelle de l'International Football Association Board (IFAB) - qui se déroulera le samedi 1er mars à Zurich au siège de la FIFA - a été publié le 3 février 2014 dernier.

Présidée par Joseph S. Blatter, Président de la FIFA, cette séance sera la première à avoir lieu après une historique séance de fondation, tenue le 13 janvier 2014, qui a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'instance gardienne des Lois du Jeu, qui est dorénavant une association indépendante.

Les principaux éléments de cette refonte de la structure - dont la composition des deux nouveaux comités de conseil - seront soumis aux délibérations de l'assemblée générale annuelle.

Concernant les Lois du Jeu,

l'IFAB discutera des propositions portant sur la modification de la Loi 4 - Équipement des joueurs. Il sera à cet égard question des couvre-chefs, étant donné que la période d'essai de deux ans approuvée à l'unanimité en 2012 est sur le point de s'achever, ainsi que des slogans ou publicités arborées sur les maillots de corps et sous-vêtements.

L'IFAB analysera également une proposition d'amendement permettant davantage de flexibilité dans les remplacements de joueurs au niveau amateur/loisir, et se penchera aussi sur la question des

balles arrêtées dans le cadre de la Loi 8 - Coup d'envoi et reprise du jeu, sur celle des fautes de main dans le cadre de la Loi 12 - Faute et incorrections et sur celle de l'utilisation de systèmes électroniques de contrôle des performances.

La catégorie "Autres" contient des points qui seront discutés lors de cette assemblée générale annuelle mais qui ne feront pas l'objet de décisions formelles susceptibles de modifier les Lois du Jeu. Il s'agit notamment du concept d'exclusion temporaire dans le football loisir, des sanctions dues à un carton rouge

("triple peine") et de l'utilisation potentielle de ralenti vidéo pour aider les officiels de match.

Conséquence possible de la nouvelle structure de l'IFAB, certains points de l'ordre du jour pourront être renvoyés vers l'un ou l'autre des comités de conseil - comité technique et comité du football - composés de divers acteurs du football international et dont le but est d'apporter toute leur expertise pour soutenir le travail de l'IFAB dans sa prise de décision.

JEUX OLYMPIQUES DE SOCHI

Des médailles olympiques qui symbolisent la mosaïque des cultures et des ethnies

Un colis extrêmement précieux a été livré cette semaine à Sochi : il contient les médailles attribuées à tous les athlètes qui monteront sur les podiums des Jeux Olympiques d'hiver 2014.

Les médailles fabriquées par des joailliers moscovites pour les Jeux Olympiques de Sochi ont été livrées au bord de la mer noire mercredi 5 février, à deux jours de la cérémonie d'ouverture.

A peu près deux tonnes d'argent, 700kg de bronze et 6kg d'or ont été utilisés pour fabriquer ces médailles, nécessitant l'expertise d'environ 30 joailliers et graveurs hautement qualifiés qui ont mis plusieurs mois à mener à bien leur tâche à raison de 18 heures de travail en moyenne pour une médaille.

Les médailles combinent ces trois métaux avec du polycarbonate transparent, ce qui leur confère cet aspect lumineux,

léger et d'une rare beauté. Véritablement uniques, elles symbolisent la mosaïque des cultures et ethnies qui forment la Fédération de Russie. On peut y voir le paysage de Sochi baigné des rayons du soleil, lesquels se refléchissent à travers les sommets enneigés sur les plages de sable de la mer Noire.

On y trouve également de nombreux détails. Par exemple, les anneaux olympiques figurent sur la face, tandis que l'envers contient le nom de la compétition en anglais avec le logo des Jeux de Sochi. Le nom officiel des Jeux est gravé sur le bord en Russe, Anglais et Français.

Les médailles olympiques pè-



sent entre 460 et 531 grammes selon qu'elles soient en or, argent ou bronze. Elles sont d'une épais-

seur de 10mm et d'un diamètre de 100mm.

banque atlantique FAITE POUR VOUS

flooz Effectuer mes achats devient si simple !

EXCLUSIVITE MOOV

Vous voulez effectuer vos paiements sans perdre de temps ? Optez pour Flooz et profitez d'un vaste réseau de partenaires à travers le pays (grande distribution, pharmacies, hôtels & restaurants...).

Tapez *155# et laissez-vous guider.

MOOV no limit

flooz

groupe etisalat

www.moov.tg Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

REPERES

118% de réalisation pour le PDC

Véritable bouffée d'oxygène pour les communautés les plus pauvres du Togo, le Projet de Développement Communautaire (PDC), initié depuis juillet 2008 par le gouvernement, connaît un succès époustouflant avec un taux de réalisation de 118%.

Financé à hauteur de 16,450 milliards de F CFA par la Banque Mondiale, le Projet prend fin sur une note de satisfaction des acteurs dont Victoire Tomégah-Dogbé, la ministre du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes, qui a eu la lourde tâche de conduire le projet à terme. Et les résultats parlent d'eux-mêmes : 584 microprojets d'infrastructures et d'activités génératrices de revenus ont été réalisés en 5 ans créant 26.623 emplois temporaires. 60.934 enfants ont bénéficié de repas dans le cadre de la cantine scolaire, une activité phare du projet. Toujours à l'actif du PDC, 4.275 tonnes d'engrais ont été distribués aux agriculteurs. De même, 9.406 membres des Comités Villageois de Développement ont été formés sur l'approche de mise en œuvre des microprojets communautaires. En d'autres termes, le PDC a permis de construire des bâtiments scolaires, des forages d'eau potables, de renforcer des milliers d'activités génératrices de revenus, de produire de la nourriture aux élèves de certaines écoles et des intrants agricoles aux agriculteurs. Pour la ministre Tomégah-Dogbé, le PDC a non seulement atteint les indicateurs fixés, mais les a aussi largement dépassés. «*Je me réjouis de ce que ces communautés aient été outillées à travers l'approche de mise en œuvre de leurs propres microprojets, ce qui assure une pérennité aux actions entreprises dans le cadre du PDC*», a laissé entendre la ministre du Développement à la base. Mme Tomégah-Dogbé dit souhaiter voir se renforcer le partenariat entre le Togo et la Banque Mondiale pour la réduction de la pauvreté dans le pays. Parlant de la Banque Mondiale, Koffi Hounkpe, le représentant du Représentant Résident de l'institution au Togo, se réjouit pour sa part de ces résultats encourageants du PDC, qui a touché environ 350 000 bénéficiaires directs dans les 5 régions du Togo. «*Ce projet a été d'une importance capitale pour nous, et nous nous réjouissons de ses réalisations qui montrent la pertinence du PDC auprès des populations bénéficiaires*», a indiqué ce dernier.

Les états généraux de la presse bientôt

On croyait que ça n'aura jamais lieu. Et pourtant c'est d'actualité. Jacques Djakouti, le président du Conseil national des patrons de presse (CONAPP) a réaffirmé mercredi sur les ondes d'une radio privée de la capitale que *"les Etats généraux de la presse, se tiendront avant la fin de cette année"*.

Ces assises seront, faut-il le souligner, soutenues par le HCDH, le ministère de la Communication et la HAAC. Un constat : la presse togolaise a fait du chemin. Un acquis : sa libéralisation. Et un défi : la qualité qui doit rimer avec la responsabilité dans les publications. C'est donc un grand rendez-vous des professionnels de la presse pour essayer de restructurer le métier, redéfinir ses missions et se donner les moyens pour les atteindre. Ceci, en parvenant à garder son caractère indépendant dans son rôle d'informer, éduquer et divertir. *"Nous voudrions à travers ces assises, amener sur le tapis tous les problèmes qui minent la presse togolaise, toutes les questions que les uns et les autres considèrent comme tabous"*, a par ailleurs indiqué M Djakouti.

La sécurité foncière préoccupe plus d'un

«*Les transactions immobilières au Togo génèrent trop de contentieux qui encombrant les tribunaux et inquiètent le notaire*», a déploré vendredi, Me Molgah Abougnima-Kadjaka, la présidente de la Chambre nationale des notaires du Togo.

Elle ajoute que 80% des litiges devant nos tribunaux sont d'ordre foncier.

Le foncier étant déterminant pour le développement harmonieux et économique d'un pays, l'insécurité juridique des transactions immobilières, constitue donc une atteinte à l'intégrité des personnes et des biens. «*Aucun investisseur national ou étranger ne peut mettre son argent dans un pays où règne l'insécurité foncière*», relève Me Abougnima-Kadjaka. Les litiges fonciers sont souvent source de tensions récurrentes dans les communautés togolaises tournant parfois à un drame. Dans ce contexte, il devient impérieux, selon la présidente de la Chambre, que tous les acteurs du foncier se retrouvent pour trouver les voies et moyens pour réduire les litiges fonciers. «*Il devient urgent que le législateur donne les outils juridiques au juge pour sécuriser le foncier afin de protéger les acquéreurs de bonne foi*», préconise cette dernière. Le notaire est, faut-il le rappeler, un professionnel du droit, est un officier public, nommé par l'État pour conférer l'authenticité aux actes juridiques et contrats contenus dans les documents qu'il rédige et pour agir comme conseiller en faveur des personnes faisant appel à son ministère. Le notaire, tout en détenant l'autorité publique, exerce sa fonction de manière impartiale et indépendante en dehors de toute hiérarchie étatique. Les domaines dans lesquels il intervient sont : les transactions immobilières, les testaments, les donations, les procurations, les constitutions de société, les baux emphytéotiques (baux de longue durée), les contrats de mariage, les légalisations des pièces, les successions.

Concours

Le Cénacle lance un concours national de poésie

Le 15 mars prochain sera la Journée mondiale de la poésie. Dans le cadre de sa célébration au Togo, le Cénacle, l'association des poètes togolais dite de la Nouvelle génération, lance à compter du 10 février un concours national de poésie doté de prix, portant sur le thème «*Les droits de l'homme par la poésie*».

«*Ce concours a pour objectifs de détecter des talents en poésie au Togo, d'encourager le public à la lecture, à l'écriture poétique, et de montrer le rôle de la poésie dans la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme*», annonce le Cénacle par voie de presse.

Le concours est ouvert à toute personne domiciliée au Togo. Il prend fin le vendredi 14 mars à 12H00.

Le concours est organisé en partenariat avec le Goethe Institut



Kodzo Vandoly

de Lomé, un centre culturel étranger très actif dans le soutien à la culture togolaise. Selon le Cénacle, les dix (10) premiers

lauréats retenus au présent concours recevront les prix suivants :

1er prix : Un ordinateur portable plus des ouvrages didactiques sur la poésie ; **2ème prix** : Des ouvrages didactiques sur la poésie, d'une valeur de 75.000F CFA plus clés USB ; **3ème prix** : Des ouvrages didactiques sur la poésie, d'une valeur de 50.000F

CFA plus clés USB ; du **4ème au 10ème prix**: Ouvrages sur la littérature et les droits de l'homme.

Le règlement de ce concours national est à retirer à la réception du Goethe-Institut de Lomé. Ce concours intervient dans un environnement littéraire caractérisé par la prolifération des auteurs de poésie et une production abondante. Une profusion qui est pointé du doigt pour son défaut de qualité. Même si la critique n'a pas encore mis en évidence les auteurs qui constituent un espoir. Les défauts sont certes nombreux, surtout la méconnaissance de l'écriture poétique et de l'exigence stylistique.

Mais n'est-ce pas dans l'abondance qu'on parvient à séparer le bon grain du mauvais ? La littérature togolaise souffre de l'absence d'une critique digne de ce nom. Quand ce médiateur sera présent sur la scène, la vraie poésie pourra émerger. Ce pourquoi, il faut toujours soutenir ces initiatives de concours national.

Littérature

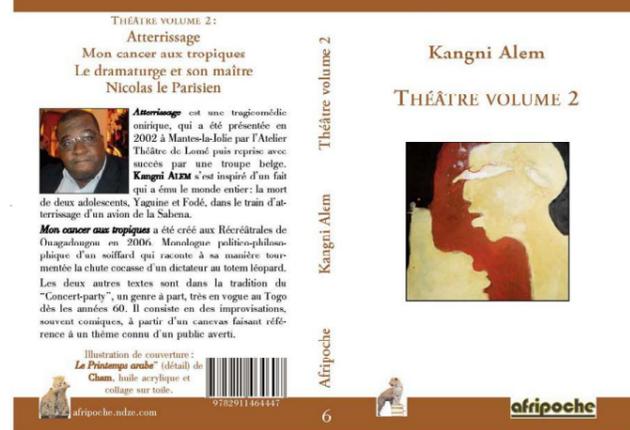
Parution de Théâtre Volume de Kangni Alem

Les éditions Ndze viennent de faire paraître en édition de poche le volume 2 des œuvres théâtrales de l'écrivain et dramaturge togolais Kangni Alem. Ce second volume comprend *Atterrissage*, *Mon cancer aux tropiques*, *Nicolas le Parisien* et *Le dramaturge et son maître*.

Atterrissage est une tragi-comédie onirique portant sur le drame de l'aventure de deux jeunes Guinéens, Fodé et Yaguine, retrouvés mort à Bruxelles dans le train d'atterrissage d'un avion de la défunte Sabena, compagnie d'aviation belge. Cette pièce a été

Le dramaturge et metteur en scène Alfa Ramsès a mis en scène cette pièce jouée une fois à l'Espace Filbleu. M. Ramsès a fait une mise en scène sur le mode du genre du concert-party. Avec moins de bonheur, mais avec beaucoup d'intérêt. La mise en scène pouvant être reprise et peut-être jouée avec d'autres acteurs. Pour cette première, les acteurs n'ont pas pu paraître sous leur meilleur jour, surtout en ce qui concerne les subtilités langagières de Kangni Alem.

Le troisième texte présenté est



présentée pour la première fois en 2002 au cours d'un atelier à Mantes-la-Jolie par l'Atelier théâtre de Lomé. Elle a été rejouée à Lomé par cette même troupe en 2002. Mais c'est une troupe théâtrale belge qui l'a rejoué avec succès. La journaliste belge Françoise Nice a tourné un film sur le spectacle.

Mon cancer aux tropiques a été créé aux Récrcétrales en 2006 à Ouagadougou. Il s'agit d'un monologue d'un soiffard qui raconte de façon cocasse la chute d'un dictateur au totem léopard. Pour les avertis, il s'agit du passage à Lomé de Mobutu pendant sa chute.

celui le *Dramaturge et son maître*. Un chef d'œuvre du concert-party, pas encore mis en scène, où Kangni Alem, à l'école des maîtres togolais du genre a fait une production digne d'intérêt et pas encore explorée par la critique. Malheureusement. Il en est de même du 4^{ème} texte, *Nicolas le Parisien*.

Plus connu grâce à son roman *Cola cola jazz* (Editions Dapper), Kangni Alem est pourtant un maître du théâtre. Si *Chemins de Croix* et *Saga des Rois* (Volume I) sont plus connus du public togolais, on gagnerait à lire *Atterrissage*, un texte méconnu.

Cinéma

Un festival de cinéma togolais lancé à Clermont-Ferrand

Le Festival de cinéma de Lomé (Fescilom), tout nouveau festival, a été lancé à Clermont-Ferrand le 06 février dernier à la Salle de presse de la Communauté de la région de l'Auvergne. La première édition de Fescilom aura lieu à Lomé du 24 au 27 avril prochain. C'est donc en prélude à cet événement inédit, qu'une délégation togolaise du FESCILOM participe au 36ème Festival du court métrage de Clermont-Ferrand en vue du

lancement international du Festival de Cinéma de Lomé.

La délégation togolaise est composée de Joël MISSEBOUKPO, délégué Général et Armand KOU MASSI, coordinateur en France du FESCILOM. Le Fescilom est en partenariat avec CLANDO RECORDS, NIEBA CLUB International et l'ASSOCIATION SAUVE QUI PEUT LE COURT METRAGE».

Edition

Les éditions PUF changent de mains

Les éditions PUF sont passées dans le giron de la société Scor, cinquième réassureur mondial.

Le 23 janvier dernier, le Conseil de surveillance des Presses universitaires de France (PUF) a approuvé le projet proposé par Denis Kessler, président-directeur général de Scor, cinquième réassureur mondial (9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 2150 salariés). En devenant actionnaire majoritaire, Denis Kessler, ancien vice-président du MEDEF, annonce ainsi le début d'une nouvelle ère pour les PUF.

En difficulté depuis 2010, le

groupe avait dû à contrecœur, envisagé un plan de licenciement en 2013. Dominique Lecourt, Président du Conseil de surveillance du groupe s'est annoncé confiant pour l'avenir et se réjouit d'une augmentation de capitaux devant permettre aux éditions de répondre à la demande numérique.

La reprise s'inscrit dans la continuité des projets en cours et l'assurance juridique de pouvoir assumer les réalités économiques constitue autant de gages de stabilité à moyen terme pour les éditions universitaires.

La parité homme-femme en Afrique

Encore du chemin à parcourir

Etonam Sossou

«Il faudrait que les femmes pèsent la même chose que les hommes», chuchote une paysanne à l'abri des oreilles indiscretes de son fils aîné, président du groupement villageois, qui aimerait bien savoir ce que sa mère raconte. A voix basse, elle poursuit résumant en quelques phrases simples ce qui a changé dans la situation des femmes des villages africains : «Avant, c'était seulement l'homme qui travaillait pour nourrir la famille, maintenant la femme travaille aussi, même en saison sèche. Elle travaille comme les hommes et elle peut même prêter de l'argent à son mari pour acheter du mil. Elle nourrit la famille, elle paie l'écolage. Elle gère la maison mais on dit toujours que c'est le mari qui gère !». Que les femmes triment autant et souvent beaucoup plus que leurs

maris n'est certes pas nouveau. Outre les tâches domestiques, ce sont elles qui, en Afrique, assurent 80 % de la production vivrière, 100 % de la transformation des produits de base et près des trois quarts de leur commercialisation. Mais c'est la situation économique des hommes qui a changé. Ceux qui tiraient l'essentiel de leurs revenus des cultures de rente ont été très touchés par la baisse des cours du cacao, du café ou du coton. Quant aux paysans partis chercher fortune en ville, ils se retrouvent bien souvent au chômage ou avec un si maigre salaire qu'ils ne peuvent plus rien envoyer au village. Les femmes, à qui sont dévolues des activités considérées jusqu'alors comme secondaires, ont mieux tiré leur épingle du jeu. La production et la vente de vivres locaux, leurs activités traditionnelles, n'ont pas souffert de la crise économique et

de la dévaluation du cfa, bien au contraire. Là où elles ont accès au marché, ce sont elles qui maintenant font bouillir la marmite familiale. Pour nourrir et élever leurs enfants, elles savent qu'elles ne peuvent plus attendre grand-chose de leurs époux, surtout polygames. D'ailleurs, les hommes préfèrent aujourd'hui épouser des femmes actives qui ne réclameront pas tous les jours «l'argent de la sauce».

Lourdes charges, maigres ressources

Il ne faut pas en déduire que la situation des femmes est florissante. Elles sont très nombreuses, surtout celles qui sont chefs de famille, soit un tiers des ménages en Afrique de l'Ouest, à joindre difficilement les deux bouts. Leurs modestes champs et leurs petits commerces ne génèrent que de maigres ressources, insuffisantes pour supporter les charges de plus en



l'argent qu'elles gagnent, certaines achètent des terres, d'autres se lancent dans les commerces. En outre, dans la plupart des pays, elles ne peuvent posséder des terres en propre et cette précarité foncière ne leur permet pas d'investir à long terme.

Solidarité et rigueur

Pour les paysannes, œuvrer conjointement avec leurs maris dans les organisations reste compliqué. Il est plus simple de travailler entre elles comme le prouve la floraison de groupements féminins dans les villages. Maraîchage, petit élevage, artisanat, transformation des produits agricoles, sont leurs principales activités. Avoir un peu d'argent et simplifier les tâches quotidiennes sont leurs objectifs prioritaires. Ne pouvant compter que sur leurs propres forces, les femmes y font preuve d'une grande solidarité qui leur permet de surmonter leurs handicaps. La rigueur de leur gestion a été aussi remarquée par les structures de microfinance. Ainsi au Togo, plusieurs institutions financières préfèrent confier la gestion des projets à des femmes. Avec elles pas de problèmes pour le remboursement des prêts et l'utilisation des fonds : elles sont scrupuleuses et moins empêtrées dans les obligations sociales que les hommes. Chez leurs époux, les conflits de pouvoir et les luttes politiques prennent souvent le pas sur l'intérêt du groupe. La multiplication des partis liée à la démocratisation a souvent accru ces divisions.

Protection des espèces de faune menacées de disparition 3,815 tonnes d'ivoire saisies par la police togolaise

Le ministre de la sécurité et de la protection civile Yark Damehane, a présenté à la presse, le 04 février, les 3,815 tonnes d'ivoire et 22,55 kg d'écaillés de pangolin saisis au Port Autonome de Lomé les 23 et 29 janvier 2014. Ces ivoires ont été dissimulés dans trois conteneurs chargés de grumes par un vietnamien installé à Lomé depuis 2011, DINH Huu Khao et ses deux complices, transitaires de nationalité togolaise, à destination du Vietnam.

Cette saisie est la conséquence des mesures prises par le gouvernement depuis la révélation par voie policière des saisies en Malaisie le 10 décembre 2012 de 6,34 tonnes d'ivoire et à Hong Kong le 18 juillet 2013 de 2,183 tonnes de ce produit. Toutes les saisies étaient parties de Lomé

Une des mesures prises par le gouvernement pour que le Togo ne devienne pas un couloir de transit au trafic des espèces de



faunes et de flore menacées d'extinction, est d'installer au Port Autonome de Lomé, un dispositif de contrôle qui scanne tous les conteneurs à l'exportation. «Lequel dispositif a permis de découvrir la présente cargaison d'ivoire», a affirmé le ministre de la sécurité et de la protection civile, Col. Yark Damehane. Avant de préciser que «entre Août 2013 et janvier 2014, au total 4,556

tonnes d'ivoire ont été saisies au Togo avec 15 personnes interpellées»

Les tests d'ADN ont confirmé que ces cargaisons d'ivoire et d'écaillés de pangolin proviennent des pays de l'Afrique Centrale.

Entre 505 000 et 694 000 C'est le nombre d'éléphants d'Afrique, selon les plus récentes évaluations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). 20 % environ vivent dans les forêts d'Afrique centrale.

17 000 Nombre officiel d'éléphants braconnés en 2011. Il a été multiplié par deux en dix ans, mais ne concerne que les sites suivis par l'UICN, où vivent seulement 40 % des pachydermes. Les populations de forêt sont les plus touchées. Si la tendance actuelle se poursuit, plusieurs pays pourraient les voir disparaître d'ici dix ans.

41,2 tonnes d'ivoire saisies Le volume d'ivoire de contrebande saisi a été multiplié par trois depuis 2006. Les prises de grande ampleur, supérieures à 100 kg, n'ont cessé de progresser, signe de l'implication croissante de réseaux criminels organisés.

plus lourdes qui leur échoient. Selon la Banque Africaine de Développement, «60 à 70 % de la population africaine vit dans la pauvreté et les catégories les plus touchées sont les femmes, les enfants et les personnes âgées». Leurs 15 à 18 heures de travail par jour leur permettent parfois tout juste de se nourrir. Contraintes d'assumer une partie des responsabilités financières qui

incombaient jusqu'à présent aux hommes, elles n'ont pas pour autant acquis les mêmes droits. Quant au partage des tâches, il apparaît à leurs époux comme une incongruité ! Les rôles économiques ont changé mais le statut social de la femme n'a guère évolué. Certes, pour les plus combatives, cette nouvelle donne est l'occasion d'affirmer leurs prérogatives face aux hommes démunis. Fortes de

Loterie Nationale Togolaise**COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1202
DE LOTO BENZ DU 29 Janvier 2013**

Nous sommes le mercredi 05 Février 2014 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1203.

Lors du dernier tirage de Loto Benz, ce sont villes de **BADOU, KPALIME** et **LOME** qui se sont illustrées par les gros lots qui y ont été gagnés.

Les points de vente **2106, 2138** et **40027** basés respectivement à **BADOU** et **KPALIME** ont recensé chacun un lot de **500.000F CFA**.

A **LOME**, nous avons enregistré deux lots de **500.000F CFA**, deux lots de **750.000F CFA** et un gros lot de **1.250.000F CFA** auprès des opérateurs **60128, 60132, 5755, 30222** et **6635**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1203 de LOTO BENZ du mercredi 05 Février 2014

Numéro de base

77

83

80

84

58



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.